

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 905.732

Briquet muni d'un chapeau de protection contre le vent.

Société : KARL WIEDEN KOM. GES. résidant en Allemagne.

Demandé le 8 juillet 1944, à 11^h-40^m, à Paris.

Délivré le 30 avril 1945. — Publié le 12 décembre 1945.

(Demande de brevet déposée en Allemagne le 8 avril 1944. — Déclaration du déposant.)

L'invention a pour objet un briquet à molette de frottement, qui est muni d'un chapeau de protection contre le vent et du couvercle à emboîtement qui recouvre le dispositif d'allumage, et dans lequel, d'une part, le chapeau de protection contre le vent s'étend sur toute la section transversale du briquet comme partie séparée placée au-dessus de l'extrémité supérieure de dimensions réduites de la boîte et, d'autre part, la molette de frottement est placée sur un axe transversal situé dans le chapeau de protection.

On peut trouver des briquets de ce type dans lesquels le chapeau de protection se détache de la boîte du briquet indépendamment de la volonté de l'utilisateur ou bien est tiré de la boîte qui comporte un couvercle à emboîtement trop fortement emboîté.

Pour éviter ce mauvais état de choses, le chapeau de protection, conforme à l'invention, doit être relié, par la partie prolongée de dimensions réduites de la boîte et par le tube de guidage de la pierre placé de manière connue sur l'axe de la molette de frottement au moyen d'une partie fourchue, avec la boîte, dans laquelle ce tube est placé dans un tube séparé, qui, lui-même est fixé dans la boîte de manière quelconque, par exemple à la partie supérieure de la boîte qui la ferme. Le tube de guidage de la pierre

est serré dans ce tube de façon à y être maintenu suffisamment en place. On peut, à cet effet, par exemple, fendre le tube porteur sur tout ou partie de sa longueur en le rendant ainsi légèrement élastique pour former ressort. On peut, en outre, estamper légèrement ce tube porteur en un point situé à son extrémité inférieure de façon à former une saillie interne de l'enveloppe du tube porteur, qui presse sur le tube de guidage de la pierre. On peut encore, en outre, à proximité de l'extrémité supérieure de la surface externe de l'enveloppe du tube de guidage de la pierre, former une petite saillie, de préférence un peu en forme de coin, qui s'appuie en pressant fortement contre la surface interne de l'enveloppe du tube porteur. Le tube de guidage de la pierre est ainsi maintenu suffisamment ferme dans le tube porteur pour empêcher sûrement que le chapeau de protection soit enlevé indépendamment de la volonté de l'utilisateur. D'autre part, le tube de guidage de la pierre n'est pas fixé dans le tube porteur de telle façon qu'il ne soit pas entraîné lorsqu'on enlève le chapeau de protection en exerçant une force relativement grande, ce qui est nécessaire relativement rarement lorsqu'on doit mettre en place une nouvelle baguette d'allumage. En tous cas, habituellement le tube de guidage de la pierre fixe sûrement le chapeau de

protection au briquet en utilisant les moyens précédemment indiqués, de sorte qu'on évite efficacement l'inconvénient signalé ci-dessus que présentent des briquets de ce type utilisés jusqu'à maintenant.

On a représenté, à titre d'exemple, un mode de réalisation du briquet conforme à l'invention sur le dessin joint dans lequel:

10 La figure 1 est une vue latérale du briquet;

La figure 2 en est une coupe longitudinale;

15 la figure 3 en est une vue par en dessus, le couvercle étant enlevé.

Sur le récipient de combustible *i* du briquet, se trouve, s'étendant sur toute la section transversale interne du couvercle *a*, le chapeau de protection contre le vent *b* dont la section transversale est un peu inférieure à celle du récipient de combustible, et qui est emboîté sur le prolongement supérieur de dimensions réduites de ce récipient. Le chapeau de protection *b* est, des deux côtés de la molette de frottement *h*, estampé de façon que la molette de frottement est directement placée entre les parties de l'enveloppe formées par l'estampage, son axe étant fixé dans ces parties et cet axe pouvant ainsi être très court et formé en partant d'un simple rivet. Entre les surfaces latérales de la molette de frottement et les surfaces internes de l'enveloppe estampée sont encore seulement placées les deux branches latérales *m* de la fourche qui est formée à la partie supérieure du tube de guidage de la pierre *n*, et qui est également placée sur l'axe de la molette de frottement. Le tube de guidage de la pierre est introduit dans un tube porteur fendu *o*, fixé dans la partie supérieure du récipient de combustible *i* qui le ferme, et il y est maintenu, d'une part, par une partie estampée *r* de ce tube et, d'autre part,

par saillie *w*, de préférence un peu en forme de coin, ménagée sur le tube *n*, de sorte que le chapeau de protection est fixé sûrement avec le mécanisme d'allumage, d'une part, sur le prolongement de dimensions réduites du récipient de combustible et, d'autre part, dans le tube porteur *o* pour le tube de guidage de la pierre.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet:

1° Un briquet à molette de frottement qui est muni d'un couvercle à emboîtement qui recouvre un chapeau de protection contre le vent et le dispositif d'allumage, et dans lequel, d'une part, le chapeau de protection s'étend sur toute la section transversale du briquet comme partie-séparée placée au-dessus de l'extrémité supérieure de dimensions réduites de la boîte, et, d'autre part, la molette de frottement est placée sur un axe transversal situé dans le chapeau de protection, ce briquet étant caractérisé par le fait que le chapeau de protection est relié avec la boîte par la partie prolongée de dimensions réduites de la boîte et par le tube de guidage de la pierre, qui est placé de manière connue sur l'axe de la molette de frottement au moyen d'une partie fourchue, et qui est maintenu en place dans un tube séparé fixé dans la boîte;

2° Un mode de réalisation du briquet visé en 1° caractérisé par le fait que le tube porteur, qui renferme le tube de guidage de la pierre est fendu et qu'il comporte, à son extrémité inférieure, une saillie interne, tandis que le tube de guidage de la pierre comporte, à sa partie supérieure, une saillie externe de préférence un peu en forme de coin.

Société : KARL WIEDEN KOM. GES.

Par procuration :

Cabinet Assr et GENÈS.

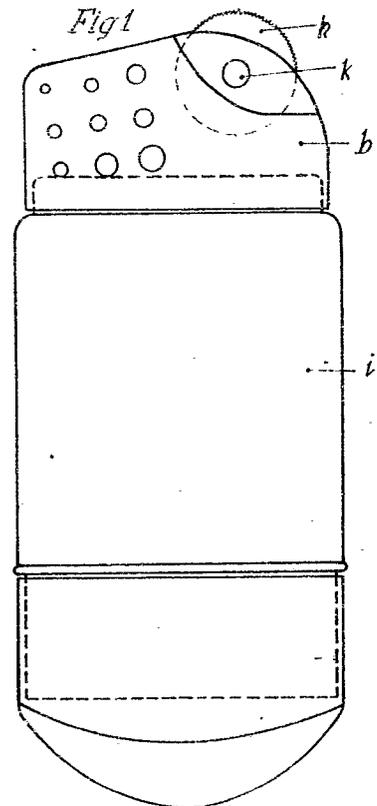
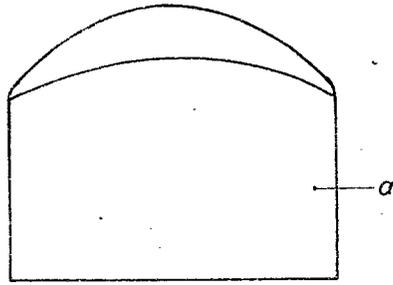


Fig 2

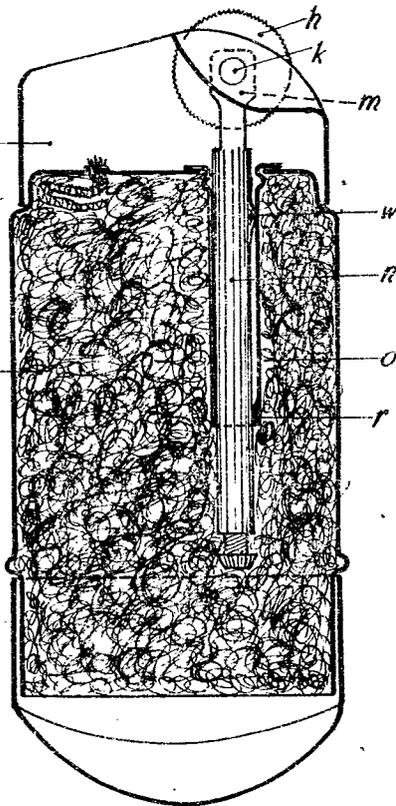


Fig 3

